

Séance du 08 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle à usages multiples de Champdôtre Espace Marc Fleury, sous la présidence du Maire, Jean-Louis LAGUERRE.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	14	15
		Pour : 15
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

M. BALANDRAUD Frédéric, Mme GOMEZ Delphine, M. GREMERET Marc, Mme HELIOT Stéphanie, M. LAGUERRE Jean-Louis, M. LUQUIN Marc-Antoine, M. MAGDELAINÉ Philippe, Mme MARCHAND Christine, Mme MYET Véra-Lucia, M. NOURRY Benoît, Mme RICHON Hélène, M. SORDEL Philippe, M. SORDEL Sébastien, M. URSO Vincent

Procuration(s) :

Mme JACQUOT Florence donne pouvoir à Mme MARCHAND Christine

Etai(en)t absent(s) :

Mme JACQUOT Florence

Etai(en)t excusé(s) :

Date de la convocation
02 avril 2021

Date d'affichage
02 avril 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

08 avril 2021

et publication du

08 avril 2021

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Mme MARCHAND Christine

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020
--

Le Maire Jean-Louis LAGUERRE expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire Jean-Louis LAGUERRE le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'approbation du Conseil municipal en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil municipal,
de Champdôtre,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2020 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Champdôtre le 08/04/2021

Le Maire, Jean-Louis LAGUERRE

